

**DEPARTEMENT DE LA REUNION**  
**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**  
**TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST**  
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL  
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 15/07/2024

Reçu en préfecture le 15/07/2024

Publié le 23/07/2024

ID : 974-249740101-20240715-2024\_089\_BC\_27-DE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Séance du 11 juillet 2024

Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de présents : 9  
Nombre de représentés : 6  
Nombre d'absents : 1

**L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE ONZE JUILLET** à 16 h 00,  
le Bureau Communautaire s'est réuni au siège, 1 rue Eliard Laude, à Le Port,  
salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la  
présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

**Secrétaire de séance :** M. Irchad OMARJEE

**OBJET**

**AFFAIRE N°2024\_089\_BC\_27**  
***Validation du plan de financement***  
***relatif à la poursuite de la phase 2 du***  
***PAPI de l'Hermitage : réalisation du***  
***canal de dérivation des ravines***  
***Bellevue et des sables - demande de***  
***subventions.***

**ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :**

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Irchad  
OMARJEE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ  
- M. Henry HIPPOLYTE - M. Fayzal AHMED-VALI - M. Daniel PAUSE -  
M. Christophe DAMBREVILLE

**ÉTAIT ABSENT(E) :**

Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR

Nombre de votants : 15

**NOTA :**

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :  
4 juillet 2024

- date d'affichage et de publication de la  
liste des délibérations au plus tard le  
18/07/2024

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :**

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme  
Mélissa COUSIN procuration à M. Irchad OMARJEE - Mme Vanessa  
MIRANVILLE procuration à M. Christophe DAMBREVILLE - M. Olivier  
HOARAU procuration à M. Henry HIPPOLYTE - M. Bruno DOMEN  
procuration à M. Daniel PAUSE - M. Philippe LUCAS procuration à Mme  
Laetitia LEBRETON

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11 JUILLET 2024**

**AFFAIRE N°2024 089 BC 27 : VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT RELATIF À LA POURSUITE DE LA PHASE 2 DU PAPI DE L'HERMITAGE : RÉALISATION DU CANAL DE DÉRIVATION DES RAVINES BELLEVUE ET DES SABLES - DEMANDE DE SUBVENTIONS.**

**Le Président de séance expose :**

**Contexte :**

Les secteurs habités de La Saline-les-Bains et de l'Hermitage-les-Bains, sont inscrits au sein du Territoire à Risque Important d'Inondation (TRI) de la commune de Saint-Paul, reconnue comme tel au sein du Plan de Gestion du Risque Inondation (PGRI). Ces secteurs urbanisés dans les années 70-80, abritent en effet de nombreuses structures touristiques et habitats individuels, régulièrement inondés lors de fortes pluies tropicales et cycloniques.

En 2011, la Commune de Saint-Paul a initié une démarche de Plan d'Action et de Prévention contre les Inondations (PAPI), validée en 2018 pour une période de 6 ans, afin de réduire le risque sur ces zones. Avec une première phase de travaux, engagés dans le cadre de ce PAPI entre 2019 et 2021, c'est aujourd'hui environ 4 800 habitants et 1 250 bâtiments qui sont inscrits dans la zone protégée du système d'endiguement (SE) de l'Ermitage-les-Bains et de la Saline-les-Bains.

Il convient aujourd'hui d'achever ce programme de travaux, en poursuivant la deuxième et dernière phase de travaux du PAPI de l'Hermitage.

Le projet comprend l'ensemble des bassins versants des 15 ravines, allant de la Ravine Joyeuse au Nord à la Ravine Trois-Bassins au Sud. Les futurs aménagements comprennent :

- La construction du canal de dérivation des ravines Bellevue et des Sables, écartée de la phase 1 du fait de l'absence de maîtrise foncière ;
- La fin de l'endiguement de la ravine Hermitage, en aval des zones tampons construites en phase 1 avec la reprise de la passerelle piétonne ;
- L'endiguement de l'exutoire Joyeux.

**Le présent plan de financement concerne la première partie de cette seconde phase, à savoir la réalisation du Canal de dérivation des ravines Bellevue et des Sables pouvant faire l'objet d'un accompagnement financier de la part du programme opérationnel FEDER 2021-2027. Des demandes complémentaires seront adressées pour la ravine Hermitage et l'exutoire Joyeux.**

**Description des travaux à venir :**

La deuxième et dernière phase du PAPI de l'Hermitage comprend trois opérations correspondant chacune à des unités hydrauliques distinctes.

Après un travail important de maîtrise foncière, le canal de dérivation des ravines Bellevue et des Sables, initialement prévu en phase 1, va pouvoir être réalisé pour détourner les eaux de plusieurs ravines, qui se déversent actuellement dans les zones urbanisées de La Saline-les-Bains.

Le Territoire de l'Ouest va profiter de cette première opération pour la définition des travaux sur la ravine Hermitage et l'exutoire Joyeux, incluant la maîtrise foncière à engager sur ces secteurs.

A l'issue de cette maîtrise foncière, le système d'endiguement de la ravine Hermitage, ayant démarré en phase 1, pourra être engagé depuis l'ex route nationale 1A jusqu'au lagon.

À cet endiguement sera associé la reprise de la passerelle piétonne assurant le franchissement de cette ravine et permettant d'améliorer la transparence hydraulique de l'ouvrage, pour les crues qualifiées de centennales.

Enfin et dans un dernier temps, l'exutoire Joyeux fera l'objet d'un endiguement au niveau de la route nationale n°1, afin de retenir les eaux pour des événements pluvieux de temps de retour décennal.

### **Calendrier prévisionnel :**

Le planning prévisionnel du programme pour la réalisation du Canal de dérivation des ravines Bellevue et des Sables est le suivant :

- Études de maîtrise d'œuvre : 19 septembre 2023 (date de notification du marché de Maîtrise d'œuvre) à la date d'achèvement des travaux ;
- Lancement du marché de travaux : 4<sup>ème</sup> trimestre 2024 ;
- Notification du marché et préparation des travaux : 1<sup>er</sup> trimestre 2025 ;
- Lancement des travaux : 2<sup>ème</sup> trimestre 2025 ;
- Réception des travaux : Fin 2026.

### **Plan de financement prévisionnel :**

Les coûts relatifs à la première partie et correspondants à la réalisation du canal de dérivation des ravines Bellevue et des Sables sont précisés ci-dessous :

#### Études :

- Opérations de Maîtrise d'œuvre pour un montant total de 182 725 € HT, décomposé comme ceci :
  - Vérification et compléments des anciens AVP, PRO, DCE : 10 150 €,
  - Reprise du projet : 30 000 €,
  - Rédaction du DCE : 21 000 €,
  - Suivi des travaux : 121 575 HT,
- Topographie : 5 000 € HT (estimation),
- Géotechnique : 25 000 € HT (estimation, marché en cours de finalisation),
- Suivi environnemental : inclus dans le marché de maîtrise d'œuvre,
- Contrôle technique et CSPPS : 10 000 € HT.

Soit un montant total relatif aux études de 222 725 € HT, dont 182 725 € HT éligibles au financement européen.

#### Travaux :

- *Canal de dérivation des ravines Bellevue et des Sables : 5 900 000 € HT,*  
Ce montant intègre les travaux pour la création de la voie d'accès aux ouvrages.
- *Création de réseaux humides sous la voie d'accès : 900 000 € HT (Hors financement européen).*

**Soit un montant total relatif aux études et travaux de : 7 022 725 € HT**

**Pour mémoire, le montant prévisionnel total de la phase 2, études et travaux compris est de 17 351 796 € Hors Taxes.**

Le plan de financement prévisionnel, avec l'aide du programme opérationnel FEDER – FSE+ 2021-2027, Programme de gestion des risques d'inondation (PGRI), est le suivant :

## PHASE 2.1 – Réalisation du canal de dérivation des ravines Bellevue et de

	<b>Coût total (TTC)</b>	<b>Montant (HT) des dépenses</b>	<b>UE (FEDER)</b>	<b>Territoire de l'Ouest</b>
Dépenses totales	7 619 656,62 €	7 022 725 €		
Dépenses éligibles		6 082 725 €	5 170 316,25 €	912 408,75 €
Taux d'intervention sur les dépenses éligibles			85,00%	15,00%

Le reste à charge prévisionnel pour le Territoire de l'Ouest est de 1 852 408,75 euros H.T.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 20/06/2024.

A reçu un avis favorable en Commission Eau, Assainissement et GeMAPI du 20/06/2024.

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,**  
Où l'exposé du Président de séance,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :**

**- APPROUVER le plan de financement prévisionnel proposé ci-dessus ;**

**- AUTORISER le Président, ou toute personne habilitée à solliciter la subvention FEDER, au titre de la fiche action 2.4.1 intitulée « Programme de gestion des risques d'inondation (PGRI) : actions de prévision, prévention et protection », pour un montant prévisionnel de 5 170 316,25 € ;**

**- AUTORISER le Président ou toute personne habilitée à signer tout document relatif à cette affaire.**

---

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le  
Le Président de séance  
Emmanuel SERAPHIN  
Président